

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE



Membres du corps préfectoral

M. le Préfet	Jean-Paul CELET
M. le Secrétaire Général par intérim	Thilow FIRCHOW
M. le Sous-Préfet de Saint-Dizier	Thilo FIRCHOW

NUMERO 5 bis

27 mai 2013

La version intégrale du présent recueil peut être consultée :

- sur simple demande aux guichets d'accueil de la Préfecture et des Sous-Préfectures,

- sur le site internet des services de l'Etat : www.haute-marne.gouv.fr – rubrique « publications ».

En application du décret n° 2001-493 du 6 juin 2001, toute personne demandant copie d'un document administratif dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 17 juillet 1978 peut obtenir une copie

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS DE L'ETAT

Bureau de l'Organisation Administrative

Arrêté n° 711 du 27 mai 2013 portant délégation de signature à M. Thilo FIRCHOW Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne par intérim signé par M. Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne.

ARTICLE 1 : A compter du 27 mai 2013, M. Thilo FIRCHOW, Sous-Préfet de SAINT-DIZIER assurera l'intérim de la fonction de Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne jusqu'à la nomination d'un successeur à M. Alexander GRIMAUD, ancien titulaire du poste.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée, à compter de ce jour, à M. Thilo FIRCHOW, Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne par intérim, à l'effet de signer tous

arrêtés, décisions, circulaires relevant des attributions de l'Etat dans le département ainsi qu'à la coordination de l'action des services déconcentrés de l'Etat.

Cette délégation exclut :

- les décisions de réquisition du comptable public,
- les arrêtés de conflit,
- les mesures générales concernant la Défense Nationale et la défense intérieure du territoire,
- les mesures de réquisition prises en vertu de la loi du 11 juillet 1938.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral n° 1568 du 25 juin 2012 portant délégation de signature à M. Alexander GRIMAUD, Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, est abrogé à compter de ce jour.